



Bruxelles, le 20 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communauté française – La CGSP réclame la prolongation de CAP 61+

Cette semaine, le Gouvernement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) doit prendre la décision de prolonger ou non CAP 61+.

Cette expérience-pilote, qui permet aux membres du personnel âgés de 61 ans ou plus de prester 4 jours/semaine sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, est, pour la CGSP, l'avancée sociale la plus importante de la dernière convention sectorielle entre le gouvernement précédent (PS-CDH) et les organisations syndicales. Ses objectifs : garder le personnel à l'emploi plus longtemps, réduire l'absentéisme chez les plus de 61 ans, donner accès à l'emploi public aux plus jeunes générations et organiser le transfert de compétences.

D'une première évaluation faite à la sortie du gouvernement précédent, sur les 6 premiers mois de fonctionnement, ces objectifs avaient été pleinement remplis ou étaient en phase de l'être. La décision de pérennisation de la mesure avait toutefois été laissée au nouveau gouvernement (l'actuel). La mesure a été prolongée de quelques mois en attendant de pouvoir être mise sur la table des négociations.

Cette décision est évidemment attendue avec impatience et appréhension, tant par les membres du personnel qui bénéficient de la réduction du temps de travail que par ceux qui travaillent grâce à cette disposition.

Or, si le Ministre de la Fonction publique, Frédéric Daerden (PS), y est favorable, il semble toutefois que le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet (MR), s'y oppose.

La CGSP s'indigne de cette attitude incohérente et irresponsable du MR alors que toutes les attentions doivent plus se porter sur la fragilité de nos aînés face à l'épidémie de Coronavirus, et que certains experts évoquent la prise en compte possible de l'âge des travailleurs dans la stratégie de déconfinement à venir. Elle estime qu'il serait donc plus opportun d'élargir la mesure que de la supprimer, pour permettre un rajeunissement progressif et maîtrisé de l'effectif et pour pouvoir laisser les plus âgés en sécurité autant que possible.

La CGSP rappelle que l'utilisation des nouvelles technologies, nécessaire à la poursuite du travail en période de confinement, est aujourd'hui quasi-intégrale pour le personnel administratif et représente un effort particulier pour les plus âgés : maîtrise des outils, fatigue oculaire, risques accrus de développer des troubles musculo-squelettiques ... Et pour le personnel qui continue à assurer le travail sur le terrain (IPPJ, Maisons de Justice ...), CAP 61+ réduit directement les risques d'exposition.



Bruxelles, le 20 avril 2020

La CGSP constate, sans étonnement mais avec regret, que les discours officiels de mise à l'honneur des travailleurs du secteur public, grâce auxquels les services essentiels à la population restent assurés, ne sont qu'utilitaires, que le naturel revient au galop et que le MR n'a aucune intention de remettre en cause ses positions idéologiques, en partie responsables du drame qui se joue et dont la dangerosité apparaît pourtant au grand jour.

Enfin, la CGSP relève que le confinement ne permet pas la négociation entre l'Autorité et les organisations syndicales de se dérouler normalement, et qu'un minimum de correction vis-à-vis des représentants des travailleurs serait de maintenir le statu quo, au moins jusqu'à ce que cette négociation puisse avoir lieu. La CGSP attend d'ailleurs le résultat de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel concerné, qui devrait aider les interlocuteurs sociaux à se positionner.

Personnes de contact :

Stéphane STREEL,
Secrétaire général CGSP ai
0472/92 36 72

Anne-Marie VANHOOREN
Déléguée permanente CGSP
0478/48 89 79